



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1251 - Actions de sensibilisation
à la sécurité routière**

**Comité départemental de la Prévention routière du
Bas-Rhin - Subvention et convention annuelle 2013**

Rapport n° CP/2014/28

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le présent rapport porte sur le subventionnement de l'activité de l'association du Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin, pour l'année 2013.

L'association a mené des actions de sensibilisation à la prévention et à l'éducation routière auprès d'établissements scolaires et du grand public. Afin de conforter son activité, une subvention annuelle de 9 500 € HT est proposée.

Dans le cadre de ses attributions, le Conseil Général contribue à l'amélioration de la sécurité routière. Ses interventions s'inscrivent soit dans l'aménagement du réseau routier départemental, soit dans des actions en direction des usagers de la route, dont les comportements demeurent le principal facteur d'accidents.

C'est pourquoi le Conseil Général du Bas-Rhin a développé depuis plusieurs années des actions de sensibilisation et d'information sur la sécurité routière dans le but de modifier les comportements des usagers de la route, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public.

Il a ainsi conclu des partenariats avec des associations afin de mener ces opérations, parmi lesquelles figure le Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin.

Depuis de nombreuses années, le Département soutient financièrement l'association, notamment par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour renforcer son engagement dans les actions pilotées par cette association.

Ainsi, durant l'année 2013, l'association du Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin a effectué des séances de sensibilisation à la prévention routière au sein des établissements scolaires, sur l'ensemble du territoire départemental.

Elle organise également des stages de formation d'intervenants en éducation routière ou post permis et réalise des campagnes d'information à destination des enfants et des adultes.

D'autre part, elle mène des actions de sensibilisation lors d'événementiels locaux et demeure un centre de ressources au profit des enseignants par la mise en place de documentations et de logiciels spécifiques à l'éducation routière.

Afin de conforter l'activité de cette association et marquer l'implication du Conseil Général dans l'amélioration de la sécurité routière, il est donc proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 9 500 € pour l'ensemble des actions conduites au cours de l'année 2013.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21967	65-6574-621	23 500,00 €	23 500,00 €	9 500,00 €

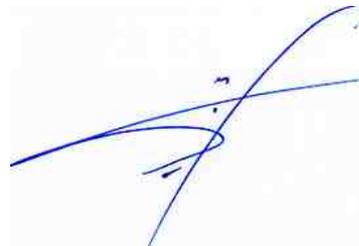
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant sur délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 500 € au titre de l'année 2013 à l'association du Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin et approuve la convention jointe à la présente délibération.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL